

# **Manuel de déclaration pour Empreinte carbone d'un produit (ECP)**

Responsable Développement durable et santé	Décidé et valide à partir du 10/03/2025	Dernière révision le 28/03/2025	Numéro de version 1.1
--	--	------------------------------------	--------------------------

1. Introduction.....	3
1.1 Objectif du manuel de déclaration .....	3
1.2 Gestion des versions du manuel de déclaration .....	3
1.2.1 Révisions concernant la version 1.1.....	3
2. Qui peut et doit déclarer.....	4
2.1. Responsabilité de la déclaration.....	4
2.2 Déclaration obligatoire et volontaire.....	4
3. Exigences relatives aux données d'activité .....	5
3.1 Exigences relatives aux données d'activité dans le cadre de la culture .....	5
3.1.1 Exigences relatives au type de matière première.....	5
3.1.2 Exigences quant à la quantité de matière première.....	6
3.2 Exigences relatives aux données d'activité dans le cadre de l'emballage.....	6
3.3 Points de données.....	6
3.4 Exigences relatives aux déclarations approuvées .....	6
3.5 Conséquences d'une déclaration incomplète ou manquante .....	7
Annexe 1 Stratégie de sélection pour la mise en œuvre .....	8
Annexe 2 Points de données .....	9

Responsable Développement durable et santé	Décidé et valide à partir du 10/03/2025	Dernière révision le 28/03/2025	Numéro de version 1.1
--	--	------------------------------------	--------------------------

# 1. Introduction

## 1.1 OBJECTIF DU MANUEL DE DECLARATION

Ce document est un manuel pour la déclaration des données d'activité liées à l'**empreinte carbone d'un produit – ECP**. L'objectif du manuel de déclaration est de clarifier qui doit déclarer des données et quelles données doivent être déclarées.

Dans ce document, vous trouverez des réponses aux questions suivantes :

- **Qui peut et doit déclarer des données :**  
Décrit qui a la possibilité de déclarer les données d'activité et quand la déclaration est obligatoire ou volontaire.
- **Exigences relatives aux données d'activité :**  
Précise quelles parties – culture, production, emballage et transport – sont obligatoires ou volontaires et quelles données doivent être déclarées.
- **Exigences relatives aux déclarations approuvées :**  
Décrit ce qui est requis pour les déclarations approuvées.
- **Stratégie de sélection :**  
Explique les principes de sélection des produits pour la mise en œuvre de la procédure de déclaration, y compris la répartition entre les différentes catégories de produits.

## 1.2 GESTION DES VERSIONS DU MANUEL DE DECLARATION

Le manuel de déclaration concernant la déclaration de l'empreinte carbone d'un produit (ECP) a été conçu pour être utilisé dans la phase pilote initiale et les étapes de déploiement ultérieures. L'objectif d'une mise en œuvre étape par étape est de tester et d'améliorer les systèmes et les processus. Par conséquent, le manuel de déclaration peut être mis à jour si nécessaire, avec des informations claires sur les modifications apportées.

### 1.2.1 Révisions concernant la version 1.1

Les révisions ci-dessous ont été effectuées (voir le texte en rouge).

- Clarification concernant l'étendue de la déclaration et les exigences minimales pour les ECP.
- Clarification concernant le point de données Ingrédients.
- Clarification concernant le point de données Volume d'emballage.
- Clarification concernant le point de données Itinéraire de transport.
- Passage de l'électricité verte à l'électricité renouvelable.

Responsable Développement durable et santé	Décidé et valide à partir du 10/03/2025	Dernière révision le 28/03/2025	Numéro de version 1.1
--	--	------------------------------------	--------------------------

## 2. Qui peut et doit déclarer

L'opportunité de déclarer les données d'activité concerne tous les acteurs qui font partie de la chaîne d'approvisionnement des produits de l'assortiment Systembolaget. La déclaration est obligatoire ou volontaire en fonction de la partie de l'empreinte carbone du produit concernée – culture, production, emballage ou transport, et sur la base de la sélection du produit (voir Annexe 1).

### 2.1. RESPONSABILITE DE LA DECLARATION

Toute personne ayant un produit dans la gamme de Systembolaget a la possibilité de déclarer des données d'activité. Il s'agit de :

- Fournisseurs
- Producteurs
- Cultivateurs
- Fabricants d'emballages
- Transporteurs

Une personne peut endosser plusieurs rôles, par exemple être à la fois producteur de la boisson et producteur de la matière première. Le fournisseur sera en dernier ressort responsable de toutes les données à déclarer. Le fournisseur peut accorder une autorisation à d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement pour leur permettre de déclarer directement. L'approbation finale est faite par le fournisseur, conjointement avec la déclaration des données agrégées.

### 2.2 DECLARATION OBLIGATOIRE ET VOLONTAIRE

Les déclarations se divisent en deux catégories :

#### Déclaration obligatoire :

Les produits sont sélectionnés selon la stratégie de sélection établie, voir Annexe 1. Les acteurs soumis aux exigences sont informés avec des instructions sur les parties à déclarer et les délais de déclaration.

#### Déclaration volontaire :

Après la phase pilote initiale, la possibilité de déclarer des produits supplémentaires à ceux sélectionnés est offerte, c'est-à-dire que les acteurs et les produits qui ne sont pas soumis à une obligation de déclaration ont la possibilité de participer volontairement à la collecte de données. La déclaration volontaire est encouragée car elle permet de créer une vue d'ensemble plus complète de l'empreinte carbone des produits.

Responsable Développement durable et santé	Décidé et valide à partir du 10/03/2025	Dernière révision le 28/03/2025	Numéro de version 1.1
--	--	------------------------------------	--------------------------

## 3. Exigences relatives aux données d'activité

Les parties de l'empreinte carbone du produit pour lesquelles les données d'activité peuvent être déclarées sont :

- Culture
- Production
- Emballage
- Transport

Pour **calculer l'ECP**, il est nécessaire que les données d'activité soient rapportées pour :

- **Culture** (exigences détaillées spécifiées dans la section 3.1)
- **Production**
- **Emballage** (exigences détaillées spécifiées dans la section 3.2)

**Dans un premier temps, la déclaration des données d'activité pour les transports est facultative.**

Systembolaget encourage et accueille volontairement les déclarations des données d'activité pour toutes les parties de l'empreinte carbone du produit, **ainsi que les déclarations plus détaillées que ce qui est requis au minimum pour calculer l'ECP**. Permettre l'évaluation de tous les aspects du processus de déclaration et accroître les connaissances et la compréhension de la manière dont les différentes parties de la chaîne de valeur contribuent à l'empreinte carbone du produit. Au fur et à mesure que les connaissances augmentent et que les efforts sont jugés raisonnables, les exigences de déclaration peuvent changer.

### 3.1 EXIGENCES RELATIVES AUX DONNEES D'ACTIVITE DANS LE CADRE DE LA CULTURE

Dans le cadre de la culture, les exigences en matière de déclaration des données d'activité sont les suivantes :

#### 3.1.1 Exigences relatives au type de matière première

Une boisson peut être constituée d'une ou de plusieurs matières premières agricoles. Voici les matières premières agricoles pour lesquelles les données d'activité doivent être déclarées par catégorie de boisson :

- Vin : Raisins
- Bière : Houblon et grain spécifique d'où provient le malt, comme l'orge, le seigle ou le blé
- Spiritueux : Matière première agricole d'où provient l'alcool, comme la canne à sucre, l'agave, l'orge ou la pomme de terre
- Cidre : Fruit, comme les pommes ou les poires

Responsable Développement durable et santé	Décidé et valide à partir du 10/03/2025	Dernière révision le 28/03/2025	Numéro de version 1.1
--	--	------------------------------------	--------------------------

- Boissons mélangées : Matières premières agricoles d'où provient l'alcool, c'est-à-dire les spiritueux, le vin de fruits ou la boisson maltée (voir définitions ci-dessus)

### 3.1.2 Exigences quant à la quantité de matière première

- Si le producteur possède sa propre culture, les données relatives à son activité doivent être déclarées.
- Les données d'activité sont déclarées pour les trois plus grands producteurs (qu'il s'agisse de leur propre culture ou de matières premières achetées), à condition qu'ils représentent 50 % ou plus du volume total de matières premières dans le produit.

### Conseils concernant les déclarations volontaires pour un grand nombre d'agriculteurs

Il est possible et encouragé de déclarer des données d'activité pour tous les cultivateurs contributeurs, c'est-à-dire les cultivateurs supplémentaires non couverts par l'exigence 3.1.2. Toutefois, si des données d'activité supplémentaires de plusieurs cultivateurs sont souhaitées, mais qu'il n'est pas possible de toutes les déclarer, une sélection représentative des cultivateurs doit être effectuée. La sélection doit représenter une moyenne pour l'ensemble du groupe en ce qui concerne les circonstances ayant un impact sur le climat. Le nombre de cultivateurs doit correspondre à la racine carrée du nombre total de cultivateurs, mais au maximum à dix, afin d'assurer une signification statistique.

### 3.2 EXIGENCES RELATIVES AUX DONNEES D'ACTIVITE DANS LE CADRE DE L'EMBALLAGE

S'agissant de l'emballage, les exigences en matière de déclaration des données d'activité sont les suivantes :

- Type d'emballage
- Volume
- Poids de l'emballage
- Poids du contenu

### 3.3 POINTS DE DONNEES

Tous les points de données pour lesquels les données d'activité peuvent être déclarées se trouvent en Annexe 2, divisés par les parties de l'empreinte carbone du produit : culture, production, emballage et transports.

### 3.4 EXIGENCES RELATIVES AUX DECLARATIONS APPROUVEES

Pour générer l'ECP, les exigences suivantes doivent être remplies pour que la déclaration soit considérée comme approuvée :

- **Déclaration intégrale :**  
Les pièces nécessaires doivent être déclarées.
- **Déclaration complète :**  
La déclaration des données d'activité pour des points de données individuels au sein d'une pièce, comme la production, n'est pas autorisée. En effet, il existe une corrélation entre les quantités consommées concernant les différents

Responsable Développement durable et santé	Décidé et valide à partir du 10/03/2025	Dernière révision le 28/03/2025	Numéro de version 1.1
--	---	---------------------------------	-----------------------

points de données. La vue d'ensemble est donc importante pour la comparabilité entre les produits.

- **Déclaration par délais :**  
Les déclarations sont établies conformément à un programme de déploiement communiqué séparément.

### **3.5 CONSEQUENCES D'UNE DECLARATION INCOMPLETE OU MANQUANTE**

En l'absence de données d'activité rapportées pour un produit, la valeur d'ECP est basée sur des données par défaut.

Responsable Développement durable et santé	Décidé et valide à partir du 10/03/2025	Dernière révision le 28/03/2025	Numéro de version 1.1
--	--	------------------------------------	--------------------------

# Annexe 1 Stratégie de sélection pour la mise en œuvre

L'objectif de la stratégie de sélection des produits lors de la mise en œuvre de la procédure de reporting d'ECP est d'inclure une grande partie du volume des ventes de Systembolaget tout en reflétant l'étendue de l'assortiment de Systembolaget.

## Répartition entre les principales catégories :

La sélection au niveau de la catégorie principale est basée sur les volumes de vente des catégories de l'assortiment fixe et l'impact climatique (basé sur les valeurs par défaut) pour chaque catégorie. Il en résulte la répartition suivante pour la sélection des produits pendant la phase d'implémentation :

- Spiritueux : 16 %
- Vin : 41 %
- Bière et boissons mélangées : 43 %

## Principe de sélection au sein de chaque catégorie :

Au sein de chaque catégorie principale, les produits sont sélectionnés dans l'ordre en fonction du volume des ventes :

1. Le plus grand produit du plus grand segment est sélectionné en premier.
2. Puis le produit le plus important dans le deuxième segment le plus important.
3. Le processus se poursuit jusqu'à ce que tous les segments soient couverts et que le nombre de produits atteigne ce qui est prédéterminé dans chaque partie du pilote et du déploiement.

Responsable Développement durable et santé	Décidé et valide à partir du 10/03/2025	Dernière révision le 28/03/2025	Numéro de version 1.1
--	--	------------------------------------	--------------------------

## Annexe 2 Points de données

POINTS DE DONNÉES	ENTRÉE	COMMENTAIRES
<b>CULTURE</b>		
Pays de culture		
Matière première		
Rendement	t/ha/an (3 dernières années)	
Carburant pour les machines	l/ha/an	
Carburant pour l'irrigation	l/ha/an	
Électricité consommée	kWh/ha/an	
Fertilisants	L'unité varie en fonction du type de fertilisant kg N/ha/an kg p205/ha/an kg k2O/ha/an	Possibilité de déclarer différents niveaux de données d'activité détaillées. Soit un fertilisant spécifique est choisi, <b>soit</b> plusieurs composants et leurs proportions dans le fertilisant sont spécifiés.
Pesticides	kg/ha/an	Possibilité de déclarer différents niveaux de données d'activité détaillées. Type spécifique de pesticide, catégorie de pesticide, concentration en substance active.
Calcaire	kg/ha/an	
Dolomite	kg/ha/an	
<b>PRODUCTION</b>		
Pays d'origine		
Ingrédients	<b>Ingrédient principal, autres ingrédients et additifs</b>  <b>kg d'ingrédient/kg de produit fini</b>	

Responsable Développement durable et santé	Décidé et valide à partir du 10/03/2025	Dernière révision le 28/03/2025	Numéro de version 1.1
--	---	---------------------------------	-----------------------

Consommation d'énergie pour le traitement des matières premières <i>par ex. pressage des raisins, maltage des grains, chauffage et fermentation</i>	Type d'énergie : Électricité, électricité <b>renouvelable</b> , chauffage urbain, vapeur urbaine, gaz naturel, biogaz, diesel, biodiesel, vapeur, mazout industriel  L'unité varie en fonction du type d'énergie kWh/kg de produit fini l/kg de produit fini	
Autre consommation d'énergie	Type d'énergie : Électricité, électricité <b>renouvelable</b> , chauffage urbain, vapeur urbaine, gaz naturel, biogaz, diesel, biodiesel, vapeur, mazout industriel  L'unité varie en fonction du type d'énergie kWh/kg de produit fini l/kg de produit fini	
<b>EMBALLAGE</b>		
Pays de production de l'emballage		
Pays où l'emballage a lieu		
Type d'emballage	Boîte en aluminium, sachet dans boîte, bouteille en verre, carton pour boissons, bouteille en PET, sachet rigide, verre recyclé	
Volume	<b>P. ex., 750 ml, 330 ml</b>	
Poids de l'emballage		Possibilité de déclarer différents niveaux de données d'activité détaillées. L'exigence est de spécifier le poids total, mais il est également possible de déclarer les composants individuels et le poids par composant.
Poids du contenu		Si aucune information n'est disponible, il est possible de déclarer la teneur en alcool de la boisson.

Responsable Développement durable et santé	Décidé et valide à partir du 10/03/2025	Dernière révision le 28/03/2025	Numéro de version 1.1
--	---	---------------------------------	-----------------------

TRANSPORT		
Départ et destination finale		Possibilité d'ajouter plusieurs itinéraires de transport, les modes de transport associés et le carburant.
Moyen de transport	Bateau, camion, train, avion	
Distance		
Carburant	Type d'énergie : Électricité, électricité renouvelable, gaz naturel, biogaz, diesel, biodiesel  L'unité varie en fonction du type d'énergie kWh, kg, l	

Responsable Développement durable et santé	Décidé et valide à partir du 10/03/2025	Dernière révision le 28/03/2025	Numéro de version 1.1
--	--	------------------------------------	--------------------------